



11 février 2021

# AFC infos - février 2021

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir cette nouvelle lettre d'information fiscale. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

*Votre administration fiscale cantonale*

## La déclaration d'impôt 2020

Comme chaque année durant les 3 premières semaines de janvier, les déclarations des personnes physiques ont été expédiées. Le formulaire "Vos identifiants pour la déclaration" est déjà à disposition dans votre [espace e-démarches](#).

Les déclarations des personnes morales sont adressées entre le 1<sup>er</sup> et 10 février.

### Guides et barèmes

Tous les [guides fiscaux](#), ainsi que les barèmes pour l'année 2020, sont disponibles en ligne:

- [Barèmes et exemples de calcul pour les personnes physiques](#)
- [Calcul de l'impôt et centimes additionnels](#) pour les sociétés
- [Calcul de l'impôt et centimes additionnels](#) pour les associations et fondations

Le guide pour les personnes physiques est envoyé uniquement aux contribuables qui en ont fait la demande.

### Données fiscales

Consultez les [taux de change](#) à utiliser pour l'année 2020.

Les taux d'intérêt et taux d'escompte IFD et ICC restent inchangés en 2020.

# Nouvelle déclaration des personnes morales 2020



La mise en œuvre de RFFA a nécessité d'importantes modifications du formulaire de la déclaration d'impôt 2020 des personnes morales. L'Administration fiscale cantonale vous propose de nouveaux supports pour les découvrir et vous guider.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## Propriétaires immobilier

### **Information fiscale sur la déductibilité des frais d'entretien des immeubles privés**

L'information fiscale du 1<sup>er</sup> février 2011 est remplacée par l'[information fiscale du 1<sup>er</sup> février 2021](#).

Cette dernière introduit deux changements:

- la possibilité de déduire des frais de démolition en vue d'une construction de remplacement et;
- dans certaines circonstances, la possibilité de reporter les coûts d'investissement servant à économiser l'énergie et à ménager l'environnement, ainsi que les frais de démolition sur une ou deux périodes fiscales suivantes.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## Valeurs fiscales et locatives

Comme en 2019, les valeurs fiscales et locatives ont été indexées. Elle vous

## Nouveaux propriétaires ou travaux à plus-value en 2020

Les nouveaux propriétaires ou les

sont communiquées par courrier.

Vous trouverez ici les **textes législatifs** qui ont déterminé les dernières indexations de ces valeurs.

propriétaires ayant effectué certains travaux occasionnant une plus-value de leur bien, doivent retourner le **questionnaire sur la valeur locative** en plus de leur déclaration.

## Délai de dépôt: nouveau règlement sur les émoluments

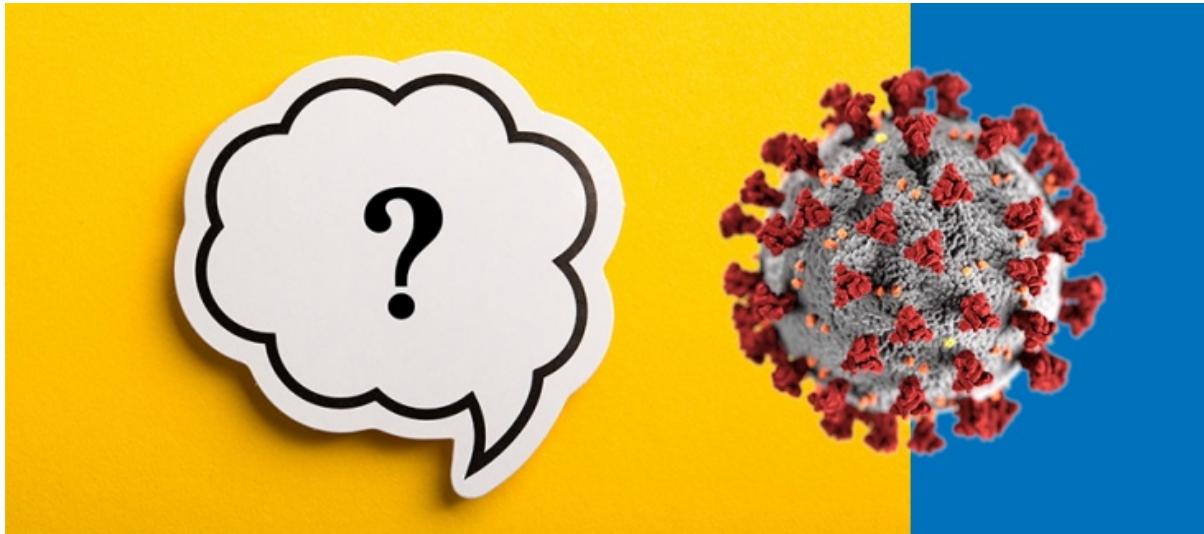


La prolongation du délai de dépôt de votre déclaration d'impôt au-delà de 5 mois coûtera désormais 60 francs.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## Coronavirus

### Réponses aux questions liées à la pandémie



L'Administration fiscale cantonale publie les réponses aux questions sur les conséquences de la pandémie pour les particuliers et les entreprises.

## Conséquences pour les particuliers

Quelles déductions sont possibles concernant les frais engagés pour le télétravail, les dépenses préventives, les frais de repas ou de déplacement?

## Conséquences pour les employeurs

Quelles sont les conséquences du télétravail sur le certificat de salaire et comment le compléter?

Quelles sont les conséquences fiscales pour votre entreprise si elle est concernée par une aide de la Confédération, du canton ou des communes dans le cadre de la pandémie?

EN SAVOIR PLUS

## Conditions d'accès aux guichets de l'AFC suite aux dernières mesures sanitaires



Les guichets de l'administration fiscale cantonale sont ouverts malgré les dernières

mesures sanitaires. Il est cependant fortement recommandé de privilégier les démarches en ligne et ne s'y rendre qu'en dernier ressort.

[EN SAVOIR PLUS](#)

# GeTaxInternet, vos impôts simplifiés!

L'administration fiscale vous propose de remplir et de retourner votre déclaration par Internet.

## 3 bonnes raisons d'utiliser GeTaxInternet

### **Accompagnement**

A chaque étape de votre saisie, un guide pratique, simple et précis apparaît sur la droite de votre écran.

### **Rapidité et fiabilité**

La saisie électronique vous fait gagner du temps et diminue le risque d'erreur dans l'écriture et de reprise des données saisies.

### **Calcul de la taxation**

A la fin de votre saisie, vous pouvez éditer le résultat théorique de votre taxation, calculé sur la base de vos données.

## Pas encore inscrit aux e-démarches?

Il n'est jamais trop tard.

[INSCRIVEZ-VOUS!](#)

## Payer ses impôts

Au mois de janvier, [estimez et changez vos acomptes 2021](#)

## Fin des intérêts à taux 0 en faveur de l'AFC au 31

## décembre 2020

Toutes les factures d'impôt non payées concernant l'année fiscale 2020, génèrent à nouveau un intérêt en faveur de l'administration fiscale à partir du 1er janvier 2021.

Suite à la pandémie, le conseil d'État a pris plusieurs mesures au mois de mars 2020 visant à alléger temporairement la charge financière des contribuables. Parmi celles-ci, le [taux de 0% sur les factures et acomptes d'impôts 2020](#) en faveur de l'AFC.

Cette mesure a pris fin au 31 décembre. L'administration vous recommande de régler vos arriérés d'impôt 2019 dès que possible.

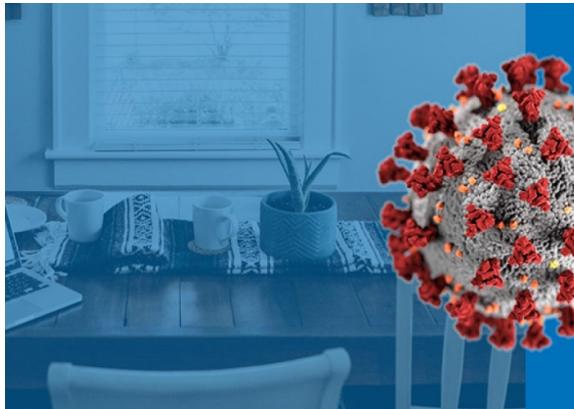
## Impôt à la source

### Entrée en vigueur de la révision de l'impôt à la source 2021



L'administration fiscale vous informe sur tous les changements entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les contribuables imposés à la source et débiteurs de prestations imposables (DPI) sont soumis au nouveau droit. Afin de vous informer sur les changements et de vous guider dans vos démarches, l'administration fiscale a publié un [dossier d'information complet sur ge.ch](#). Ce dossier contient les actualités, documents pratiques, courriers et textes officiels en lien avec la révision à destination des employés comme des DPI.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## Covid-19 - Télétravail et imposition des frontaliers

Le télétravail ne modifie pas le régime d'imposition des frontaliers. Cette mesure prise la première fois au mois de mai 2020 est reconduite jusqu'au 31 mars 2021.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## AFC Pratique

Demandez votre copie de document ou attestation fiscale en ligne



Il est désormais possible de faire une [demande de copie de documents et d'attestations fiscales directement en ligne](#). Ce formulaire vous permet d'obtenir les documents suivants:

- Copie de déclaration fiscale
- Copie de bordereau d'impôt et avis de taxation (facture d'impôt)
- Copie de relevé de compte

- Attestation de revenus et fortune (pour les particuliers uniquement)
- Attestation à jour avec les impôts
- Attestation d'assujettissement à l'impôt
- Attestation en règle avec l'impôt à la source (pour les entreprises uniquement)

Ces attestations sont payantes **selon le règlement**, soit 10 francs pour les copies de document, et 20 francs pour les attestations.

[EN SAVOIR PLUS](#)

[L'AFC vous informe](#) | [Vos impôts de A à Z](#) | [Protection des données](#)

Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.

Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit-e cette newsletter